

Veerle Solia

Van: SETCa Newsletter <email@setca.cccampaigns.net>
Verzonden: woensdag 4 juli 2012 14:03
Aan: Veerle Solia
Onderwerp: L'Europe - Avenir du statut employé - Bonnes vacances!

04/07/2012 - Afficher le message



Quelle protection contre le licenciement dans un an ?

Actuellement, le délai de préavis des ouvriers est beaucoup plus court que celui des employés. La Cour constitutionnelle a estimé qu'il convient de mettre fin à cette discrimination injustifiée pour le 8 juillet 2013 au plus tard. D'aucuns souhaitent saisir cette occasion pour pouvoir licencier dès lors plus facilement les employés. L'enjeu est clair : quelle sera votre protection contre le licenciement (et votre statut) dans un an ?

Lire la suite... [f](#) [t](#)



L'Europe accroît son contrôle sur le budget et la politique des Etats-membres

Ceux qui ont des enfants en âge de scolarité dans la famille ou un cercle d'amis les ont déjà vu rentrer à la maison, bulletin à la main, juste avant les vacances. En revanche, ce que peu de gens savent, c'est que la Belgique reçoit elle aussi des bulletins... de l'Europe. Rien de mal a priori, pensera-t-on. Les systèmes de contrôle ne sont cependant pas aussi innocents qu'il n'y paraît. En effet, ils remettent en cause le modèle de prospérité européen.

Lire la suite... [f](#) [t](#)



Recommandations européennes : pas du tout social !

Voici plusieurs jours se tenait à Bruxelles un nouveau sommet européen. Suite de la procédure du semestre européen, cette rencontre était l'occasion, pour les responsables politiques des différents états membres, de débattre des orientations proposées par l'Europe. En mai dernier, l'ensemble des pays, dont la Belgique, se sont en effet vus attribuer une liste de recommandations individuelles visant à renforcer la croissance économique,

dans le respect des ratios budgétaires.

Lire la suite... [f](#) [t](#)

Trop chaud pour travailler ?

Ca y est : le soleil a enfin pointé le bout de son nez ! Et le thermomètre commence déjà à grimper... Il signifie aussi : devoir parfois travailler par des températures élevées. On entend dire beaucoup de choses sur ce sujet et une question revient régulièrement : quand fait-il trop chaud pour travailler ? Voici un petit aperçu des règles prévues en la matière.

Lire la suite... [f](#) [t](#)



À lire aussi

- Indexé en juillet ? [f](#) [t](#)
- Ministre de l'emploi : une autre approche, svp ! [f](#) [t](#)
- Intérimaires : nous avons besoin de vos témoignages ! [f](#) [t](#)
- Bonnes vacances ! [f](#) [t](#)



Envoyé à veerle.solia@amsab.be

[Me désabonner](#) - [Disclaimer](#)